

Plan d'orientations politique



Orientation 1 : Un service direct aux citoyennes et citoyens

Objectifs

1.1 Favoriser les services de proximité

1.2 Agir sur les effets de la pauvreté

1.3 Optimiser l'utilisation des lieux publics existants

1.4 Assurer la sécurité des milieux en fonction de l'évolution des besoins sociaux et environnementaux

Orientation 2 - Une capitale régionale économique diversifiée, innovante et verte

Objectifs

2.1 Positionner la ville dans les activités de la vallée de la transition énergétique

2.2 Soutenir l'entrepreneuriat, les microentreprises, l'économie responsable, circulaire et les circuits courts

2.3 Soutenir la valorisation de nos infrastructures et activités touristiques

2.4 Optimiser la gestion des revenus de la ville par la création ou la bonification des sources de revenus

2.5 Soutenir l'attraction, le développement et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée en fonction des besoins régionaux

Orientation 3 - Un cadre de vie durable et accessible

Objectifs

3.1 Assurer la pérennité des actifs

3.2 Valoriser le caractère distinctif des quartiers en adaptant la planification et les actions pour renforcer cette identité

3.3 Diminuer les inégalités sociales en misant sur la diversité et l'accessibilité aux logements

3.4 Évaluer et planifier les opportunités de densification des différents secteurs de la ville, qu'ils soient résidentiels, commerciaux ou industriels

3.5 Mieux intégrer l'adaptation aux CC dans l'aménagement du territoire et les opérations

Orientation 4 - Une proactivité pour la protection de notre environnement

Objectifs

4.1 Assurer la pérennité des services de gestion des eaux (potable, usées et pluviales)

4.2 Développer l'ingénierie et l'architecture durable

4.3 Protéger les espaces naturels et la biodiversité

4.4 Favoriser la mobilité durable à titre de moyen de transport quotidien

4.5 Réduire les GES afin de tendre vers la carboneutralité

Orientation 5 - Une organisation engagée, respectueuse et intègre

Objectifs

5.1 Favoriser l'efficacité de l'organisation

5.2 Favoriser le mieux-être des employées et employés ainsi que l'attractivité de l'employeur

5.3 Favoriser une gestion responsable et équitable des ressources financières

5.4 Favoriser l'acceptabilité sociale dans un intérêt collectif